

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission n° 70

**Rapport-préavis 2022/14** : Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : La Culture – quelles retombées économiques pour la Ville de Lausanne »

---

Rapporteuse : Mme Pauline **BLANC**  
Membres présents : M. Jacques **PERNET**  
Mme Eliane **AUBERT**  
Mme Derya **CELIK** (rempl. Mme Chenaux-Menier)  
M. Mountazar **JAFFAR**  
M. Samuel **DE VARGAS**  
Mme Isabelle **BONILLO** (rempl. Mme Crausaz-Mottier)  
Mme Romane **BENVENUTI**  
Mme Olivia **FAHMY**  
Mme Anne **BERGUERAND** (rempl. M. Gafner)  
M. Jean-Luc **MASSON** (rempl. Mme Mori)  
M. Mathias **PAQUIER**

Membres excusés : Mme Onaï **REYMOND**

Représentants de la Municipalité  
et de l'Administration : M. Grégoire **JUNOD**, Syndic  
M. Michael **KINZER**, Chef du Service de la culture

Notes de séance : Mme Nadine **MAYORAZ**

---

Mercredi 7 septembre 2022

Salle des commissions, Place de Palud 2, 1003 Lausanne

---

La commission susmentionnée débute par une présentation du rapport-préavis par le Syndic qui salue le postulat de M. Pernet, à la suite duquel l'étude demandée a été initiée. A ce jour, les résultats de ladite étude ne sont pas encore connus.

M. Kinzer précise que 26 institutions culturelles ont été questionnées dans le cadre de ce processus. Le mandat a été donné à l'Institut CREA (rattaché à la HEC Lausanne), spécialisé dans l'évaluation des retombées économiques. L'étude se fera sur tout le Canton, tout en obtenant des éléments spécifiques à la Ville de Lausanne. Le coût total de cette étude s'élève à CHF 45'000.-.

Le postulant exprime sa satisfaction à la lecture du rapport-préavis. A ses yeux, les retombées économiques des institutions culturelles sont utiles à connaître. Il encourage la poursuite des démarches engagées à la suite du dépôt de son postulat.

Un commissaire salue le postulat et la réponse donnée par la Municipalité. Il exprime néanmoins son souhait qu'un objectif économique ne devrait pas guider la politique culturelle de la Ville.

# Conseil communal de Lausanne

---

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote.

**L'unique conclusion du rapport-préavis est acceptée à l'unanimité par la commission.**

Lausanne, le 31 octobre 2022

Pauline BLANC  
Rapportrice